



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 20 janvier 2012

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n°1/2012 relatif à la modification des statuts du SIDERE

Au Conseil Général de Féchy,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n°1/2012 relatif à la modification des statuts du SIDERE, composée de Monsieur Bernard Genton, président, Messieurs Frédéric Baumgartner, Piero Corradini, Jean-Luc Kaesermann et Martin Hoeldrich membres, s'est réunie le mercredi 11 janvier 2012 à 20h à la maison de Commune afin d'analyser ce préavis.

Monsieur Francis Liard, Syndic, Madame Katyla Labhard, Municipale et Monsieur Marc Morandi, Municipal, étaient présents pour nous apporter des éclaircissements supplémentaires. Nous les remercions pour la clarté de leurs réponses à nos questions.

Nous remercions aussi M. Marc Dvorak pour ses compléments d'informations, en particulier pour le dossier qu'il nous a fait parvenir par courriel, ainsi que ses commentaires.

Les paragraphes qui vont suivre énoncent de façon synthétique les principales conclusions auxquelles nous avons abouti après analyse approfondie des divers aspects du sujet qui nous était soumis :

Aspects institutionnels.

Depuis la fondation de notre SIDEP (Association intercommunale pour le Service des eaux Bougy-Féchy-Perroy), notre Commune s'est toujours réjouie d'avoir été l'un des villages initiateur de cette petite structure locale. La mise en lien et en réseau de nos

ressources et de nos forces locales a été un élément favorable à la gestion de nos eaux.

Cependant, avec le développement socio-économique fulgurant en cours actuellement dans notre région, et dans La Côte toute entière, la consommation d'eau s'est largement accrue, et ce phénomène semble devoir encore s'accélérer dans les années à venir. Pour répondre à ces nouveaux besoins, il est clair qu'il est nécessaire de mettre en réseau des ressources ainsi que des compétences au niveau régional, et plus seulement au niveau local.

La mise en commun des structures, ainsi que le fonctionnement démocratique, décrits dans les nouveaux statuts du SIDERE ressemblent en tous points à ceux de notre actuel SIDEPE, et nous savons ainsi qu'ils ont fait leurs preuves.

La représentation des intérêts de chaque commune sera garantie par une participation active et décisionnelle, tant au niveau du Comité de direction (un Municipal par Commune) qu'au niveau du Conseil intercommunal (un Municipal par Commune, ainsi qu'un ou des membre(s) des Conseils généraux ou communaux, au pro rata des habitants de chaque commune).

Aspects locaux.

La Commune de Féchy n'est à ce jour plus propriétaire d'aucune source d'eau potable. Actuellement déjà, elle dépend entièrement du réseau du SIDEPE et de ses voisins Perroy et Bougy. Si elle veut faire cavalier seul, elle devra bien acheter son eau à un fournisseur, sans avoir rien à dire en amont au niveau décisionnel.

Aspects légaux.

Contrairement aux usages actuels, l'Etat de Vaud va désormais imposer des exigences d'autocontrôle sévères et hebdomadaires sur tous les réseaux d'eau potable, ce qui va impliquer un personnel hautement qualifié et disponible. Cet aspect ne peut être géré efficacement et rationnellement que dans le cadre d'une structure intercommunale ayant une masse critique suffisante.

Aspects économiques.

- La qualité technique de notre réseau d'eau de consommation (SIDEPE) est encore actuellement suffisante pour qu'elle induise une valeur de rachat positive en notre faveur en cas d'entrée dans la nouvelle Association, et non pas l'obligation d'un paiement pour entrer dans cette dernière. Dans les faits, en cas d'acceptation, nous recevrons un remboursement au pro rata du nombre d'habitants de chaque Commune membre du SIDEPE actuel (Bougy, Féchy, Perroy).

- Si la Commune de Féchy renonce à entrer dans le SIDERE et veut faire cavalier seul, l'investissement de ces prochaines années pour que notre réseau d'eau reste

performant, et de bonne qualité technique, avoisinerait les 4 Millions de francs, ce qui amènerait rapidement le prix du mètre cube à un minimum de Fr. 1.35 (contre Fr. 1.20 calculé dans le giron du SIDERE). Ainsi, à court terme, il ne faut donc pas comparer ce prix de Fr. 1.20 avec les 85 centimes payés actuellement, mais bien avec ces Fr. 1.35 minimum prévisibles.

Qualité de l'eau

- Notre rattachement au SIDERE ne changerait rien à la qualité de l'eau distribuée dans nos robinets : c'est toujours prioritairement la ressource de proximité qui serait mise à contribution ; c'est donc l'eau de nos réseaux de sources qui nous serait acheminée, additionnée d'une part d'eau pompée au lac, plus importante, voire très importante, lors des périodes de sécheresse.

- Concernant la part provenant du lac, le traitement des eaux du SIDERE, pompées à la Station de Champ-Jaillet, suit un processus en trois étapes : traitement par filtres à sable – filtration par charbon actif – traitement aux UV. Il en résulte une eau d'une qualité biologique et gustative de très haut niveau, sans adjonction de chlore du tout.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, La Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n°1/2012 relatif à la modification des statuts du SIDERE propose au Conseil Général de Féchy, d'accepter le préavis n° 1/2012 tel que présenté.

Le Président :

Bernard Genton



Les Membres :

Frédéric Baumgartner



Piero Corradini

Martin Hoeldrich

Jean-Luc Kaesermann

